



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Adoption du budget 2026 et du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028

Conformément à l'article 956 du Code *municipal*, avis public est, par les présentes, donné à toutes les personnes susceptibles d'être intéressées que :

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac au cours de laquelle seront adoptés le budget 2026 et le programme triennal d'immobilisation 2026 - 2027 - 2028 sera tenue le mardi 9 décembre 2025, à 20 h en la salle des délibérations à l'hôtel de ville, située au 1110, chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, Québec.

Les délibérations du conseil et la période de question, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur ces sujets, soient l'adoption du budget 2025, ainsi que l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2026-2027-2028.

DONNÉ à Saint-Joseph-du-Lac, ce 5 novembre 2025.

Stéphane Giguère
Directeur général